



SEPTIEME ANNEE - N° 1

# DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Socialiste Quotidien

MARDI 1<sup>er</sup> JANVIER 1901

ABONNEMENTS		
Nord et Départements limitrophes.	4 fr. 50	18 fr.
Autres Départements.	5 fr. 50	21 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :  
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX

ANNONCES  
Les annonces sont reçues directement au bureau du Journal :  
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX  
et dans toutes les agences de publicité

## Le danger Millerand

Millerand, quand il quittera le ministère du Commerce, — les portefeuilles aussi ont leur destin, — pourra se vanter d'avoir fait couler de l'encre et de la salive.

Jusqu'à ce jour, pourtant, il n'avait été en butte qu'à des calomnies haineuses de la réaction et aux critiques de socialistes qui considèrent sa collaboration à un gouvernement bourgeois comme dangereuse pour notre action, parce que contraire au principe de la lutte de classe.

Mais voici que les radicaux, si nous en croyons la République de M. Méline, dirigent aussi leurs foudres contre lui, — et les radicaux de notre région, encore, de cette région du Nord, où Millerand a été et est encore le plus violemment combattu par le Parti Ouvrier pour avoir fait gouvernement commun avec M. Waldeck-Rousseau !

« Nous tenons », dit la feuille méliniste, de « bonne source » que les députés radicaux du Nord pourchassés partisans qu'ils soient de l'action républicaine ne poussent pas le dévouement jusqu'à céder leurs sièges aux collectivistes.

Or, depuis que M. Millerand est ministre du commerce, le socialisme a fait partout des progrès considérables. C'est indéniable. Mais ces progrès sont surtout sensibles dans le Nord.

Aussi les radicaux de cette région, quelque peu alarmés, les pauvres sont-ils allés trouver le président du conseil pour lui demander d'inviter son collaborateur Millerand à mettre une sourdine à la propagande active propagande qu'il fait en faveur des doctrines collectivistes.

M. Waldeck-Rousseau a promis la neutralité de son collaborateur. Heste à savoir comment celui-ci a pris la chose, malgré tout l'art oratoire, toutes les formes prises par le président du conseil pour ne pas éveiller les susceptibilités de l'irascible ministre du commerce.

En reproduisant cet entrefilet, après l'Echo du Nord, le Nouvelliste-Dépêche en conclut que l'unité ministérielle, tout comme l'unité socialiste, est fort compromise.

L'unité ministérielle, est-il besoin de le répéter, nous laisse très indifférent ; quant à l'unité socialiste, le Nouvelliste-Dépêche se trompe s'il s'imaginer que « le cas Millerand » puisse être de nature à en empêcher la réalisation.

Mais le prochain congrès général dessillera tout à fait les yeux de notre confrère, à cet égard. Examinons seulement, ici, la démarque que l'on prête aux députés radicaux du Nord auprès de M. Waldeck-Rousseau.

Il n'est pas douteux que, depuis dix-huit mois le socialisme n'ait fait partout des progrès considérables et cette constatation honore le flair radical.

Il est également très vrai que, dans le Nord, le nombre des adhérents aux doctrines collectivistes se soit considérablement augmenté.

Mais c'est flatter exagérément Millerand que de lui attribuer tout le mérite de cette poussée prolétarienne.

Certes, le ministre du commerce a tiré d'une situation particulièrement délicate et difficile, le meilleur parti possible et ceux de nos collègues qui le combattent avec le plus d'ardeur n'y contredisent pas.

D'autre part, l'arrivée au pouvoir d'un homme réputé pour ses opinions

socialistes, la manière digne dont il s'est acquitté de sa charge ont, à n'en pas douter, exercé une influence sur les esprits timorés et sur les bourgeois gobeurs et intéressés.

Les premiers se sont dit qu'il n'y avait plus de danger à se proclamer socialistes puisqu'un socialiste occupait une place dans le Gouvernement, les seconds, plus séduisables par le prestige des hommes que par la vérité économique, se sont ralliés à nous parce qu'ils ont pensé — et ils n'ont pas eu tort — que nous serions bientôt tout le pouvoir.

Mais nous ne faisons pas grand cas de ces sortes de recrues. Le vent ministériel nous les a conduites, le vent anti-ministériel les emportera.

Si Millerand au ministère n'avait valu que ses profits à notre parti, ce ne serait pas la peine d'en parler.

Les réformes mêmes qu'il a réalisées n'ont secondé notre action que d'une façon anodine, car, louchées par les uns, combattues par les autres, ces réformes, insuffisamment expérimentées encore, n'ont pu avoir d'action sur la classe ouvrière tiraillée en sens divers.

Ce que Millerand, ministre, nous a valu ? C'est une recrudescence dans l'agitation socialiste, aussi bien de la part de ses amis que de la part de ses adversaires et d'une agitation que le gouvernement et ses agents, liés par la collaboration — féconde ou néfaste, la question n'importe pas ici, — d'un des nôtres ont dû laisser passer.

C'est grâce à cette agitation uniquement, c'est grâce à l'œuvre personnelle de nos propagandistes, de nos militants que la conscience de classe des salariés du Nord et d'ailleurs s'est éveillée et que nos forces se sont accrues dans des proportions qui sont bien de nature, en effet, à troubler la quiétude des bourgeois, radicaux ou autres, nantis de sièges électifs.

C'est parce que nous voyions cela ; c'est parce que nous nous disions qu'une fois l'ouragan socialiste déchaîné, il serait impossible de le refouler, de l'enrayer, que toute sympathie pour Millerand à part, nous avons considéré le Ministre qui avait pris l'un des nôtres en otage, comme l'otage lui-même de tout le parti socialiste : en d'autres termes, au danger Méline, au danger Césarini, au danger clérical, nous avons préféré le danger Millerand.

Et nous n'avons pas trop mal raisoné puisque les radicaux de notre région s'aperçoivent aujourd'hui que si le gouvernement de défense républicaine a fort peu défendu leur république bourgeoise, il a — quoique très involontairement — favorisé notre action par le seul fait qu'il s'en est désintéressé.

Maintenant, il est trop tard pour récriminer. Que M. Waldeck-Rousseau donne satisfaction aux députés aperturés qui le sont allés trouver, soit en « débarquant » Millerand de sa galère, soit en le « musclant » — ce qui nous paraît malaisé, — le parti socialiste n'en vogueira pas moins triomphalement vers son but, car les œufs ne sont plus !

G. SIAUVE-EVAUSY.

P.-S. — Au ministère de l'Intérieur, on déclare ne rien savoir, dit l'Echo du Nord, au sujet de la démarque attribuée par la République aux députés radicaux du Nord. Que l'information de la République soit controuvée ou non, les réflexions que sa révélation nous a suggérées n'en demeurent pas moins entières.

de la seconde démarque, la concession tardive, les dix centimes que'elle rendait, après avoir tâté de ses voles.

Maintenant, on en était là, il établissait par des chiffres le vide de la caisse de prévoyance, indiquait l'emploi des secours envoyés, excusait, en quelques phrases l'intentionnelle, Fluchart et les autres, de ne pouvoir faire davantage pour eux, au milieu des soucis de leur conquête du monde.

Donc, la situation s'aggravait de jour en jour, la compagnie renvoyait les livres et menaçait d'embaucher des ouvriers en Belgique. En outre, elle intimidait les faibles, elle avait décidé un certain nombre de mineurs à descendre, il gardait sa voix monotone comme pour insister sur ces mauvaises nouvelles, il disait la faim victorieuse, l'espoir mort, la lutte arrivée aux flèvres dernières du courage. Et brusquement, il conclut, sans hausser le ton.

« C'est dans ces circonstances, camarades, que vous devez perdre une décision ce soir. Voulez-vous la continuation de la grève ? et, en ce cas, que comptez-vous faire pour triompher de la Compagnie ? »

Un silence profond tomba du ciel étoilé. La foule, qu'on ne voyait pas, se taisait dans la nuit, sous cette parole qui lui étouffait le cœur ; et l'on n'entendait que son souffle désespéré, au travers des arbres.

Mais Etienne, déjà, continuait d'une voix changée. Ce n'était plus le secrétaire de l'association qui parlait, c'était le chef de bande, l'apôtre apportant la vérité.

« Est-ce qu'il se trouverait des lâches pour manquer à leur parole ? Qui depuis un mois, on aurait souffert inutilement, on retournerait aux fossés, le jetez dans,

## Tribune Laïque

### LE CLÉRICALISME DANS NOS ÉCOLES

#### A Haubourdin

Je viens de lire dans le Progrès une note qui me concerne.

« A l'article paru dans le Réveil du Nord de vendredi dernier, le comité républicain radical d'Haubourdin nous adresse la réponse suivante, que nous nous exprimons d'instinct... »

Je veux mettre à m'expliquer le même empressement.

Je laisserai de côté les appréciations du Comité républicain radical d'Haubourdin, sur les militants du Parti socialiste, sur les militants qui ne lui rendent bien. Personne ne l'ignore.

La réponse insiste sur deux faits ; voici le premier :

« J'ai porté contre M. Pinteaux, maire de Wavrin, et des accusations aussi injustes que mensongères... »

Examinons ce grief. Qu'ai-je donc écrit ?

« M. le maire de Wavrin était parmi les auditeurs qui applaudissaient le plus énergiquement M. Debercker. Quand donc la grâce s'est-elle donnée ? »

Personne n'a oublié les élections législatives de 1886 ; M. Pinteaux n'a-t-il pas signé avec tant d'autres maires du canton, un appel en faveur de Loyer ?

Le comité républicain radical d'Haubourdin fait un grand éloge du passé républicain de M. Pinteaux.

Je n'ai pas sur ce point particulier à donner ici mon appréciation ; le fait est en dehors de la question qui nous occupe.

L'accusation que j'ai portée contre M. le Maire de Wavrin est-elle aussi injuste que mensongère ?

Voici ce que reconnaît le Comité :

« Il est vrai qu'aux dernières élections législatives le citoyen Pinteaux a préféré soutenir la candidature réactionnaire de Loyer, à celle du collectiviste Chesquières, alors que certains républicains se sont abstenus et que d'autres favorisaient au contraire, pour un candidat qui n'avait certes pas leurs sympathies... »

Al-dit autre chose ?

« J'ai ajouté, il est vrai :

« Val les inconséquences qui cassent bras et jambes... les instituteurs qui ont voté et les instituteurs qui ont trouvé dans le candidat réactionnaire un bon camarade... »

Et quand les apprenant qu'un frère les appelle des camarades, à qui voulez-vous qu'ils se signent ? »

« M. Loyer est le maire de leur commune qui semble approuver M. Debercker dans ses conférences républicaines, se prête en même temps aux manœuvres qui permettent aux élus ennemis de la République de triompher... »

Est-il possible de voir là encore — des accusations aussi injustes que mensongères ?

« N'est-ce pas le Comité républicain qui écrit : M. Loyer est le maire de leur commune qui semble approuver M. Debercker dans ses conférences républicaines, se prête en même temps aux manœuvres qui permettent aux élus ennemis de la République de triompher... »

Le Comité se couvre derrière des violences de presse en période électorale ; le peuple n'a rien à discuter la valeur de ce moyen. Le Comité cite des faits postérieurs à l'élection Loyer et qui sembleraient se présenter comme une peine du talion.

Il n'est pas dans le cadre de ces notes, de relever et de commenter ces incidents électoraux.

Il y a des compromissions qui sont inévitables ; celle de M. Pinteaux avec M. Loyer est de ce nombre ; c'est tout ce que j'ai voulu dire.

MM. les membres du comité républicain radical d'Haubourdin n'ont-ils pas en connaissance de l'action parallèle de M. Debercker et de Chesquières, qui ont quitté et ses amis à collectivistes ?

Jamais on ne me fera admettre comme honnête, l'alliance électorale d'un républicain avec un réactionnaire, avec les plus ennemis de la République.

Les torts qu'on prête aux socialistes, fussent-ils mille fois plus prouvés, que je m'élèverai encore avec indignation, contre Pappet de M. le maire de Wavrin, en faveur de Loyer.

Et si les autres « républicains méritants de l'arrondissement » que le Comité me reproche de viser dans ces « tribunes », professent ces mêmes idées, mettent en pratique ces mêmes doctrines, pendant les luttes électorales, je les plains d'en être arrivés là, après avoir rendu de signaux services à la « démocratie et à l'enseignement laïque » et je ne regrette rien de ce que j'ai écrit, même si j'ai « dépassé la mesure ».

J'ai écrit encore dans cet article de vendredi, et c'est le second grief :

« N'est-il pas étrange, me dit-on, que M. Georges Potté, frère du Président de cette réunion, l'un des premiers citoyens de la région, le fils du « Potté qui a tant souffert pour ses idées libérales et anti-cléricales, envoje ses enfants chez les sœurs de la Sagesse... »

Or, ce fait est faux.

Voilà une rectification que j'insère avec une entière satisfaction.

Le Comité d'Haubourdin a lu que j'ai accusé La Prévoyance Looisole d'être une société de capots.

Je n'ai pas dit un mot de cette société, je n'ai pu à y faire allusion, je ne la connaissais pas. C'est au contraire, par l'écrit, « une société républicaine qui cherche à développer l'enseignement laïque et qui a excité de son sein quelques collectivistes grincheux... »

Je prends acte et de son républicanisme et de son dévouement à l'enseignement laïque ; ses mesures de police intérieure s'ajoutent à mon appréciation.

Enfin, le comité républicain radical d'Haubourdin veut bien me demander un avis.

« Accorder aux élèves des écoles laïques un secours à l'époque de leur première communion, alors que les patronages cléricaux habitent les enfants des écoles grégariennes, n'est-ce pas, M. Debercker, un encouragement donné à nos écoles laïques ? »

« N'est-ce pas la encore soutenir l'enseignement de l'Etat contre les congrégations ? »

Eh bien, non, en aucune façon !

Comment la loi veut notre enseignement primaire soit laïque, la loi veut la neutralité confessionnelle dans nos écoles ; que viennent faire les allocations à une commission scolaire laïque ?

« L'occasion de la première communion ? »

Que cette commission distribue aux enfants des vêtements chauds à l'approche de l'hiver ; qu'elle leur donne des secours scolaires ; des allocations le 14 juillet, à toutes les fêtes de la Nation ; qu'elle leur donne un noble devoir de civisme ; qu'elle leur donne un bon exemple ; qu'elle encourage nos écoles laïques, qu'elle soutient l'enseignement de l'Etat contre les congrégations.

Distribuer des secours de première communion, parce que les patronages cléricaux habitent les enfants des écoles grégariennes, c'est se préparer à glisser sur la pente des plus funestes concessions.

C'est accepter déjà que les prières soient dites à l'école, que le catéchisme y soit enseigné, que les maîtres conduisent à la messe leurs élèves, à la mission, à la procession, sous le faîteux et déplorant prétexte qu'on peut ainsi triompher de la concurrence de l'enseignement congréganiste.

C'est ruiner la loi de laïcité, en acceptant toutes les violations, instaurer je ne sais quel enseignement bâtarde.

En un mot, c'est vouloir ruiner des écoles congréganistes en leur substituant des écoles de l'Etat tout aussi cléricales.

C'est une peur ma part que la République avec son immense faiblesse de tolérer que l'on aille beaucoup trop loin dans cette voie. Mes amis estiment avec moi que de tels errements mèneraient rapidement à l'abandon de la République.

Il y a surtout une vigoureuse réaction contre ces théories néfastes, le suis bien sûr, mais que le Comité républicain radical d'Haubourdin ne veuille pas s'y associer.

A DES CORRESPONDANTS  
LE CAPEAU. — Voir l'écrit précédent.  
B. ROUBAIX. — Rép.

## NOS DÉPÊCHES

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

#### Fin de la séance de samedi

Nous avons dit-les fin de la séance de samedi, que le télégramme nous a transmis dimanche seulement, à heures de matin.

LA LOI DES FINANCES

Après le discours de M. Dussaussoy, dont nous avons parlé hier, les 31 premiers articles du budget des recettes sont adoptés sans changement de texte.

La Chambre vote un amendement de M. de La Batut, qui élève au deux tiers de leur traitement la portion des ouvriers des manufactures d'Etat.

Puis un article additionnel de MM. Holtz et Almond, qui autorise le ministre de la guerre à délivrer des congés « à titre de soutiens indispensables de famille ».

Puis un amendement de M. Modeste Leroy qui a pour but de faciliter le recrutement des maîtres de l'enseignement technique, et un autre de M. Mirman ordonnant la délivrance gratuite aux intéressés du certificat de l'état civil dans le cas de leur divorce.

La loi de finances est finalement expédiée en moins d'une demi-heure.

#### VOTE DU BUDGET DE 1901

LE PRÉSIDENT. — Je vais mettre aux voix l'ensemble du budget pour l'exercice 1901.

DEBATE. — Je déclare qu'il s'agit de la loi de finances, l'année permanente, il perpétue la suite grave des expansions coloniales qui font notre desespoir.

Telles sont les raisons qui nous déterminent, cette année encore, à refuser notre vote au budget. (Applaudissements.)

M. BAUDRY D'ASSON annonce qu'il se refuse également à voter le budget.

VOIX DIVERSES. — Nous le savions déjà (Rires).

M. de BAUDRY D'ASSON. — Vous avez violé la conscience des représentants du peuple dans des scandales scandaleux et au matin, on l'on extorquait les scrutins. (Acclamations à gauche.)

La séance suspendue de vendredi matin à midi à la suite de la discussion de la loi de finances et a été reprise le samedi 30 décembre.

LE PRÉSIDENT. — Je ne révélerai pas les paroles de l'opposition. (Rires.)

M. de BAUDRY D'ASSON. — Le gouvernement va faire la guerre à la suite de ses exclamations et rires à gauche.

Ce n'est pas le budget de la France, c'est celui de la République. (Applaudissements.)

Sur ce mot, l'ensemble du budget est adopté par 226 voix contre 63.

Après une courte séance, la Chambre vote à l'unanimité le douzième provisoire, retour du Luxembourg, en ratifiant un article disjoint par la Haute Assemblée, relatif à l'autonomie, et elle décide de se réunir le lendemain dimanche, à cinq heures, pour attendre la solution définitive du Sénat.

#### Séance du Dimanche 30 Décembre 1900

Paris, 30 décembre. — La séance s'ouvre à cinq heures cinq, sous la présidence de M. Deschanel.

M. CAILLAUX dépose trois projets d'intérêt local.

Il dépose également le projet autorisant la perception des droits de surtaxes sur l'alcool à l'octroi de Paris.

Il prie la Chambre de voter ce projet.

Le projet est adopté sans discussion après déclaration de l'urgence.

La prochaine séance est fixée à demain à 5 heures.

La séance est levée à 5 h. 45.

## SÉNAT

### Fin de la séance de Samedi

Nous n'avons que peu de chose à ajouter pour compléter la séance de samedi.

Le Sénat après avoir voté le projet de douzième provisoire, dont il avait disjoint, comme on le sait, l'article 6 adopte au cours du nombre de projets d'intérêt local et décide de se réunir le lendemain dimanche, à 2 heures pour la question du douzième provisoire.

Séance du 30 décembre

Paris, 30 décembre. — La séance s'ouvre à deux heures, sous la présidence de M. FAL-LIERES.

### Les crédits supplémentaires

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant : 1<sup>er</sup> Régularisation de crédits rendus au Conseil d'Etat pendant la prorogation des Chambres ; 2<sup>o</sup> ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1900, etc.

Le premier article est déclaré urgent et M. FAL-LIERES présente des observations sur le chapitre 10 du ministère de l'Intérieur (Académie de médecine et Institut Pasteur).

Il dit que des plaintes se sont élevées relativement à la vaccination qui a été pratiquée à l'Académie de médecine au cours de la récente épidémie de la petite variole.

Il recommande l'utilisation des instituts vaccinateurs de province qui donnent des résultats très satisfaisants.

Le projet de loi est adopté à l'unanimité de 242 voix.

### LE DOUZIÈME PROVISOIRE

#### Capitulation du Sénat

M. CAILLAUX dépose : 1<sup>o</sup> le projet de loi portant fixation des recettes et des dépenses pour l'exercice 1901 ; 2<sup>o</sup> le projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires pour le mois de janvier 1901.

M. MAGNIN, président de la commission des finances, déclare qu'on aurait pu, au lieu de temps, la majorité de la commission a décidé de demander au Sénat de voter le projet tel quel à été voté par la Chambre.

M. CAILLAUX, ministre des finances, qui a la commission chargée de la force des réserves expresses afin que, si un cas parait se représenter à un moment où on ne puisse pas invoquer un précédent.

« Je tiens aussi à répéter que la responsabilité d'un pareil état de choses ne revient ni au Sénat, ni à sa commission des finances. Si nous votons le projet, c'est que nous y sommes contraints par une force morale plus puissante que la force matérielle, c'est que nous ne voulons pas arrêter le jeu régulier des services publics.

« Nous ne sommes pas, nous nous nous ne sommes pas ; mais il nous est impossible de ne pas faire remarquer que si pareil fait se renouvelait dans l'avenir, il entraînerait la démission de la Chambre, tout droit de contrôle. Si donc nous cédon, c'est que nous voulons que la France n'ait pas à nous reprocher que nous n'ayons rien fait pour empêcher un précédent.

« Je tiens aussi à répéter que la responsabilité d'un pareil état de choses ne revient ni au Sénat, ni à sa commission des finances. Si nous votons le projet, c'est que nous y sommes contraints par une force morale plus puissante que la force matérielle, c'est que nous ne voulons pas arrêter le jeu régulier des services publics.

« Nous ne sommes pas, nous nous ne sommes pas ; mais il nous est impossible de ne pas faire remarquer que si pareil fait se renouvelait dans l'avenir, il entraînerait la démission de la Chambre, tout droit de contrôle. Si donc nous cédon, c'est que nous voulons que la France n'ait pas à nous reprocher que nous n'ayons rien fait pour empêcher un précédent.

« Je tiens aussi à répéter que la responsabilité d'un pareil état de choses ne revient ni au Sénat, ni à sa commission des finances. Si nous votons le projet, c'est que nous y sommes contraints par une force morale plus puissante que la force matérielle, c'est que nous ne voulons pas arrêter le jeu régulier des services publics.

« Nous ne sommes pas, nous nous ne sommes pas ; mais il nous est impossible de ne pas faire remarquer que si pareil fait se renouvelait dans l'avenir, il entraînerait la démission de la Chambre, tout droit de contrôle. Si donc nous cédon, c'est que nous voulons que la France n'ait pas à nous reprocher que nous n'ayons rien fait pour empêcher un précédent.

« Je tiens aussi à répéter que la responsabilité d'un pareil état de choses ne revient ni au Sénat, ni à sa commission des finances. Si nous votons le projet, c'est que nous y sommes contraints par une force morale plus puissante que la force matérielle, c'est que nous ne voulons pas arrêter le jeu régulier des services publics.

« Nous ne sommes pas, nous nous ne sommes pas ; mais il nous est impossible de ne pas faire remarquer que si pareil fait se renouvelait dans l'avenir, il entraînerait la démission de la Chambre, tout droit de contrôle. Si donc nous cédon, c'est que nous voulons que la France n'ait pas à nous reprocher que nous n'ayons rien fait pour empêcher un précédent.

« Je tiens aussi à répéter que la responsabilité d'un pareil état de choses ne revient ni au Sénat, ni à sa commission des finances. Si nous votons le projet, c'est que nous y sommes contraints par une force morale plus puissante que la force matérielle, c'est que nous ne voulons pas arrêter le jeu régulier des services publics.

« Nous ne sommes pas, nous nous ne sommes pas ; mais il nous est impossible de ne pas faire remarquer que si pareil fait se renouvelait dans l'avenir, il entraînerait la démission de la Chambre, tout droit de contrôle. Si donc nous cédon, c'est que nous voulons que la France n'ait pas à nous reprocher que nous n'ayons rien fait pour empêcher un précédent.

« Je tiens aussi à répéter que la responsabilité d'un pareil état de choses ne revient ni au Sénat, ni à sa commission des finances. Si nous votons le projet, c'est que nous y sommes contraints par une force morale plus puissante que la force matérielle, c'est que nous ne voulons pas arrêter le jeu régulier des services publics.

« Nous ne sommes pas, nous nous ne sommes pas ; mais il nous est impossible de ne pas faire remarquer que si pareil fait se renouvelait dans l'avenir, il entraînerait la démission de la Chambre, tout droit de contrôle. Si donc nous cédon, c'est que nous voulons que la France n'ait pas à nous reprocher que nous n'ayons rien fait pour empêcher un précédent.

« Je tiens aussi à répéter que la responsabilité d'un pareil état de choses ne revient ni au Sénat, ni à sa commission des finances. Si nous votons le projet, c'est que nous y sommes contraints par une force morale plus puissante que la force matérielle, c'est que nous ne voulons pas arrêter le jeu régulier des services publics.

« Nous ne sommes pas, nous nous ne sommes pas ; mais il nous est impossible de ne pas faire remarquer que si pareil fait se renouvelait dans l'avenir, il entraînerait la démission de la Chambre, tout droit de contrôle. Si donc nous cédon, c'est que nous voulons que la France n'ait pas à nous reprocher que nous n'ayons rien fait pour empêcher un précédent.

« Je tiens aussi à répéter que la responsabilité d'un pareil état de choses ne revient ni au Sénat, ni à sa commission des finances. Si nous votons le projet, c'est que nous y sommes contraints par une force morale plus puissante que la force matérielle, c'est que nous ne voulons pas arrêter le jeu régulier des services publics.

« Nous ne sommes pas, nous nous ne sommes pas ; mais il nous est impossible de ne pas faire remarquer que si pareil fait se renouvelait dans l'avenir, il entraînerait la démission de la Chambre, tout droit de contrôle. Si donc nous cédon, c'est que nous voulons que la France n'ait pas à nous reprocher que nous n'ayons rien fait pour empêcher un précédent.

« Je tiens aussi à répéter que la responsabilité d'un pareil état de choses ne revient ni au Sénat, ni à sa commission des finances. Si nous votons le projet, c'est que nous y sommes contraints par une force morale plus puissante que la force matérielle, c'est que nous ne voulons pas arrêter le jeu régulier des services publics.

« Nous ne sommes pas, nous nous ne sommes pas ; mais il nous est impossible de ne pas faire remarquer que si pareil fait se renouvelait dans l'avenir, il entraînerait la démission de la Chambre, tout droit de contrôle. Si donc nous cédon, c'est que nous voulons que la France n'ait pas à nous reprocher que nous n'ayons rien fait pour empêcher un précédent.

« Je tiens aussi à répéter que la responsabilité d'un pareil état de choses ne revient ni au Sénat, ni à sa commission des finances. Si nous votons le projet, c'est que nous y sommes contraints par une force morale plus puissante que la force matérielle, c'est que nous ne voulons pas arrêter le jeu régulier des services publics.

« Nous ne sommes pas, nous nous ne sommes pas ; mais il nous est impossible de ne pas faire remarquer que si pareil fait se renouvelait dans l'avenir, il entraînerait la démission de la Chambre, tout droit de contrôle. Si donc nous cédon, c'est que nous voulons que la France n'ait pas à nous reprocher que nous n'ayons rien fait pour empêcher un précédent.

« Je tiens aussi à répéter que la responsabilité d'un pareil état de choses ne revient ni au Sénat, ni à sa commission des finances. Si nous votons le projet, c'est que nous y sommes contraints par une force morale plus puissante que la force matérielle, c'est que nous ne voulons pas arrêter le jeu régulier des services publics.

« Nous ne sommes pas, nous nous ne sommes pas ; mais il nous est impossible de ne pas faire remarquer que si pareil fait se renouvelait dans l'avenir, il entraînerait la démission de la Chambre, tout droit de contrôle. Si donc nous cédon, c'est que nous voulons que la France n'ait pas à nous reprocher que nous n'ayons rien fait pour empêcher un précédent.

« Je tiens aussi à répéter que la responsabilité d'un pareil état de choses ne revient ni au Sénat, ni à sa commission des finances. Si nous votons le projet, c'est que nous y sommes contraints par une force morale plus puissante que la force matérielle, c'est que nous ne voulons pas arrêter le jeu régulier des services publics.

« Nous ne sommes pas, nous nous ne sommes pas ; mais il nous est impossible de ne pas faire remarquer que si pareil fait se renouvelait dans l'avenir, il entraînerait la démission de la Chambre, tout droit de contrôle. Si donc nous cédon, c'est que nous voulons que la France n'ait pas à nous reprocher que nous n'ayons rien fait pour empêcher un précédent.

« Je tiens aussi à répéter que la responsabilité d'un pareil état de choses ne revient ni au Sénat, ni à sa commission des finances. Si nous votons le projet, c'est que nous y sommes contraints par une force morale plus puissante que la force matérielle, c'est que nous ne voulons pas arrêter le jeu régulier des services publics.

« Nous ne sommes pas, nous nous ne sommes pas ; mais il nous est impossible de ne pas faire remarquer que si pareil fait se renouvelait dans l'avenir, il entraînerait la démission de la Chambre, tout droit de contrôle. Si donc nous cédon, c'est que nous voulons que la France n'ait pas à nous reprocher que nous n'ayons rien fait pour empêcher un précédent.

« Je tiens aussi à répéter que la responsabilité d'un pareil état de choses ne revient ni au Sénat, ni à sa commission des finances. Si nous votons le projet, c'est que nous y sommes contraints par une force morale plus puissante que la force matérielle, c'est que nous ne voulons pas arrêter le jeu régulier des services publics.

« Nous ne sommes pas, nous nous ne sommes pas ; mais il nous est impossible de ne pas faire remarquer que si pareil fait se renouvelait dans l'avenir, il entraînerait la démission de la Chambre, tout droit de contrôle. Si donc nous cédon, c'est que nous voulons que la France n'ait pas à nous reprocher que nous n'ayons rien fait pour empêcher un précédent.

« Je tiens aussi à répéter que la responsabilité d'un pareil état de choses ne revient ni au Sénat, ni à sa commission des finances. Si nous votons le projet, c'est que nous y sommes contraints par une force morale plus puissante que la force matérielle, c'est que nous ne voulons pas arrêter le jeu régulier des services publics.

« Nous ne sommes pas, nous nous ne sommes pas ; mais il nous est impossible de ne pas faire remarquer que si pareil fait se renouvelait dans l'avenir, il entraînerait la démission de la Chambre, tout droit de contrôle. Si donc nous cédon, c'est que nous voulons que la France n'ait pas à nous reprocher que nous n'ayons rien fait pour empêcher un précédent.

« Je tiens aussi à répéter que la responsabilité d'un pareil état de choses ne revient ni au Sénat, ni à sa commission des finances. Si nous votons le projet, c'est que nous y sommes contraints par une force morale plus puissante que la force matérielle, c'est que nous ne voulons pas arrêter le jeu régulier des services publics.

« Nous ne sommes pas, nous nous ne sommes pas ; mais il nous est impossible de ne pas faire remarquer que si pareil fait se renouvelait dans l'avenir, il entraînerait la démission de la Chambre, tout droit de contrôle. Si donc nous cédon, c'est que nous voulons que la France n'ait pas à nous reprocher que nous n'ayons rien fait pour empêcher un précédent.

« Je tiens aussi à répéter que la responsabilité d'un pareil état de choses ne revient ni au Sénat, ni à sa commission des finances. Si nous votons le projet, c'est que nous y sommes contraints par une force morale plus puissante que la force matérielle, c'est que nous ne voulons pas arrêter le jeu régulier des services publics.

« Nous ne sommes pas, nous nous ne sommes pas ; mais il nous est impossible de ne pas faire remarquer que si pareil fait se renouvelait dans l'avenir, il entraînerait la démission de la Chambre, tout droit de contrôle. Si donc nous cédon, c'est que nous voulons que la France n'ait pas à nous reprocher que nous n'ayons rien fait pour empêcher un précédent.

« Je tiens aussi à répéter que la responsabilité d'un pareil état de choses ne revient ni au Sénat, ni à sa commission des finances. Si nous votons le projet, c'est que nous y sommes contraints par une force morale plus puissante que la force matérielle, c'est que nous ne voulons pas arrêter le jeu régulier des services publics.

« Nous ne sommes pas, nous nous ne sommes pas ; mais il nous est impossible de ne pas faire remarquer que si pareil fait se renouvelait dans l'avenir, il entraînerait la démission de la Chambre, tout droit de contrôle. Si donc nous cédon, c'est que nous voulons que la France n'ait pas à nous reprocher que nous n'ayons rien fait pour empêcher un précédent.

« Je tiens aussi à répéter que la responsabilité d'un pareil état de choses ne revient ni au Sénat, ni à sa commission des finances. Si nous votons le projet, c'est que nous y sommes contraints par une force morale plus puissante que la force matérielle, c'est que nous ne voulons pas arrêter le jeu régulier des services publics.

« Nous ne sommes pas, nous nous ne sommes pas ; mais il nous est impossible de ne pas faire remarquer que si pareil fait se renouvelait dans l'avenir, il entraînerait la démission de la Chambre, tout droit de contrôle. Si donc nous cédon, c'est que nous voulons que la France n'ait pas à nous reprocher que nous n'ayons rien fait pour empêcher un précédent.

« Je tiens aussi à répéter que la responsabilité d'un pareil état de choses ne revient ni au Sénat, ni à sa commission des finances. Si nous votons le projet, c'est que nous y sommes contraints par une force morale plus puissante que la force matérielle, c'est que nous ne voulons pas arrêter le jeu régulier des services publics.

« Nous ne sommes pas, nous nous ne sommes pas ; mais il nous est impossible de ne pas faire remarquer que si pareil fait se renouvelait dans l'avenir, il entraînerait la démission de la Chambre, tout droit de contrôle. Si donc nous cédon, c'est que nous voulons que la France n'ait pas à nous reprocher que nous n'ayons rien fait pour empêcher un précédent.

« Je tiens aussi à répéter que la responsabilité d'un pareil état de choses ne revient ni au Sénat, ni à sa commission des finances. Si nous votons le projet, c'est que nous y sommes contraints par une force morale plus puissante que la force matérielle, c'est que nous ne voulons pas arrêter le jeu régulier des services publics.

« Nous ne sommes pas, nous nous ne sommes pas ; mais il nous est impossible de ne pas faire remarquer que si pareil fait se renouvelait dans l'avenir, il entraînerait la démission de la Chambre, tout droit de contrôle. Si donc nous cédon, c'est que nous voulons que la France n'ait pas à nous reprocher que nous n'ayons rien fait pour empêcher un précédent.

« Je tiens aussi à répéter que la responsabilité d'un pareil état de choses ne revient ni au Sénat, ni à sa commission des finances. Si nous votons le projet, c'est que nous y sommes contraints par une force morale plus puissante que la force matérielle, c'est que nous ne voulons pas arrêter le jeu régulier des services publics.

FEUILLETON DU 1<sup>er</sup> JANVIER, — 56

## GERMINAL

PAR Emile ZOLA

QUATRIÈME PARTIE

La lune, trop basse encore à l'horizon, n'éclairait toujours que les branches hautes ; et la foule restait noyée de ténèbres, peu à peu calmée, silencieuse. Lui, noir également, faisait au-dessus d'elle, en haut de la pente, une barre d'ombre.

Il leva un bras dans un geste lent, il commenta ; mais sa voix se grondait plus, il avait pris le ton froid d'un simple mandataire du peuple qui rend ses comptes.

Enfin, il plaça le discours que le commissaire de police lui avait